

Honoraires de Location

LOGEMENTS ET LOCAUX ACCESSOIRES

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Studio ou Type 1	Type 2	Type 3	Type 4 et +
Honoraires d'entremise et de négociation	3 €/m ²	1 €/m ²		
Honoraires de visite, de dossier et de bail	8 €/m ²	8 €/m ²	7 €/m ²	5 €/m ²
Honoraires d'état des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
TOTAL	14 €/m²	12 €/m²	10 €/m²	8 €/m²

A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Studio ou Type 1	Type 2	Type 3	Type 4 et +
Honoraires de visite, de dossier et de bail	8 €/m ²	8 €/m ²	7 €/m ²	5 €/m ²
Honoraires d'état des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²
TOTAL	11 €/m²	11 €/m²	10 €/m²	8 €/m²

LOCAUX COMMERCIAUX / EMBLEMES DE STATIONNEMENT / AUTRES BIENS

Honoraires entremise/ visite/ état des lieux	15% du loyer annuel à la charge du preneur
Honoraires de rédaction de bail	120€ pour le preneur et 120€ pour le bailleur

Honoraires de Gestion

	GESTION ESSENTIELLE	GESTION PREMIUM
GESTION LOCATIVE	6% TTC des sommes encaissées*	8,5% des sommes encaissées*
ASSURANCE LOYERS IMPAYES ET DEGRADATIONS	2,35% des sommes quittancées	2,35% des sommes quittancées
Gestion des sinistres / suivi juridique	225€/ sinistre	ouvert

OPTIONS

Paiement des charges de copropriété au Syndic	65€/an	65€/an
Etat préparatoire annuel des revenus fonciers	52€/an	52€/an
Engagement du mandat	3 ans	1 an
Participation expertise / représentation AG / réunion de chantier / réception de travaux : à la vacation horaire	75€/heure	75€/heure

* voir détails en agence

Honoraires sur Transactions

Prix de vente	honoraires TTC
de 0 à 20 000€	forfait 2 500€
de 20 001€ à 50 000€	forfait 5 000 €
de 50 001€ à 70 000€	forfait 6 000 €
de 70 001€ à 100 000€	forfait 7 000 €
de 100 001€ à 150 000€	8%
de 150 001€ à 200 000€	7% avec un minimum de 12 000 €
de 200 001€ à 350 000€	6,5% avec un minimum de 14 000€
de 350 001€ à 450 000€	6% avec un minimum de 22 750€
de 450 001€ à 600 000€	5,5% avec un minimum de 27 000€
de 600 001€ à 800 000€	5% avec un minimum de 33 000€
au-delà de 800 001€	4,5% avec un minimum de 40 000€

Les honoraires sont à la charge du vendeur et sont inclus dans le prix de vente

Pour les terrains les honoraires sont de 8% TTC

En cas de délégation de mandat par un confrère, les honoraires seront ceux du mandat de vente initial.

Pour les programmes neufs, les honoraires sont ceux fixés par le promoteur.

Honoraires d'avis de valeur : 250 € TTC